



6 avril 2023

(23-2452)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2001 SUR LES BREVETS, LES MARQUES ET
LES DESSINS ET MODÈLES (TAXES)
(S.I. N° 482/2001)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2001 sur les brevets, les marques et les dessins et modèles (taxes) (S.I. N° 482/2001)
Objet	Marques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_8750_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
<p>L'arrêté notifié, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2002, fixe les taxes à payer en euros pour les services fournis par l'Office des brevets en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles. Toutes les taxes ont été réduites et certaines ont été supprimées.</p> <p>Tous les paiements effectués avant le 1^{er} janvier 2002, pour des taxes dues avant la fin de l'année 2001, seront soumis à la législation en vigueur au moment du paiement. Les taxes notifiées avant la fin de l'année 2001, mais dues en 2002, peuvent être payées à l'avance au taux applicable en 2002. Tous les paiements effectués à partir du 1^{er} janvier 2002 seront soumis aux taux applicables en 2002.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2002
Autre date	Adoption: 30 octobre 2001

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	28 mars 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle) Department of Enterprise, Trade & Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) Courriel: trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.